



Apl demandées mais dossier radié sans courrier

Par **Didouu21**, le **18/07/2019** à **14:31**

Bonjour,

Lors de notre signature du bail avec 1 bailleur social nous avons monté avec la personne responsable 1 dossier APL car elle est en lien direct avec la caf (dossier traité plus rapidement...). De notre coté, nous pensions le dossier avait été accepté ou en cours de traitement. Cependant, cette personne revient me voir et me dit ne pas recevoir les Apl, nous mettons en place 1 échéancier pour le retard des 3,4 mois et me dit de voir directement la caf.

Il est vrai j'ai tardé à aller voir la CAF mais je travaille (horaires 9h18h) et je suis enceinte. Lorsque je m'y rends on m'indique que de toute façon le dossier a été radié sans plus d'informations!!

A aucun moment je n'ai reçu de courrier m'informant de cette radiation ou des raisons! Aujourd'hui j'ai redéposé par moi même et non plus à travers la personne travaillant avec le bailleur 1 dossier d'apl qui sera traité d'ici 2 mois.

Ma question principale est sera-t-il possible de recevoir apl des mois précédents la 2nde demande? Sachant que je n'ai pas été informée de cette radiation par courrier et comment le prouver...

Merci de vos différentes réponses.

Cdt

Par **Visiteur**, le **18/07/2019** à **14:45**

Bonjour

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011, la rétroactivité a été supprimée. Les aides au logement sont versées à partir du premier jour qui suit le mois de la demande